



ARRÊTÉ

Liste d'aptitude pour l'accès au grade
d'Ingénieur Territorial après examen
professionnel au titre de la promotion
interne – Année 2024

Le Président du CENTRE DE GESTION,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de gestion ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ;

Vu l'arrêté du Président du Centre de Gestion du Pas-de-Calais en date du 3 décembre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion en matière de promotion interne ;

Considérant que les listes d'aptitude sont établies par le Président du Centre de Gestion ;

Considérant que 8 recrutements sur l'année 2023 et qu'un reliquat de 69 recrutements de l'année 2023 pour l'année 2024 dans le cadre d'emplois des ingénieurs ont été recensés dans l'ensemble des collectivités et établissements publics affiliés permettant 38 inscriptions de fonctionnaires sur la liste d'aptitude au titre de la promotion interne ;

ARRÊTE

Article 1 :

Au titre de l'année 2024, est inscrit sur la liste d'aptitude pour l'accès au grade d'ingénieur après examen professionnel, l'agent suivant :

M. François PERSYN, à la Communauté d'Agglomération du Boulonnais

Article 2 :

L'inscription sur la liste d'aptitude est valable deux ans. L'inscription est renouvelable deux fois. L'intéressé devra faire connaître par écrit un mois avant le terme, son intention d'être maintenu sur ladite liste l'année suivante.

Article 3 :

Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat,

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 062-286200027-20240411-2024_ARR03-AR



Fait à BRUAY-LA-BUISSIÈRE, le 11 Avril 2024
Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Joël Duquenois'.

Joël DUQUENOY



Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille, qui peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr,